

Durant les années 70 et 80, l'Italie connaît un affrontement politique sans précédent lorsque des groupes d'extrême gauche décrètent la lutte armée. Après ces années de plomb, certains de ces militants s'exilent en France. En 1985, le président de la République François Mitterrand accorde l'hospitalité à ceux qui ont rompu « avec la machine infernale du terrorisme ».

Accusé de braquages et de meurtres qu'il a toujours niés, Cesare Battisti arrive en France en 1990 pour être incarcéré à la prison de Fresnes. Il y passe cinq mois pendant lesquels son dossier est examiné par la cour d'appel de Paris qui décide de ne pas l'extrader

Ce respect de la parole donnée vient d'être bafoué par la décision du gouvernement Raffarin d'incarcérer Battisti à la prison de la Santé depuis le 10 février dans l'attente de son extradition en Italie. Condamné en 1987, à la prison à vie par un tribunal militaire sur la foi de témoignages de militants « repentis », Battisti ne peut pas, selon une loi italienne héritée de Mussolini, être rejugé et s'il est extradé, au mépris des lois françaises et de l'engagement du président de la république, Battisti finira sa vie dans un cachot. Nous devons mettre en échec cette infamie et condamner ce parjure.

## **Ensemble exigeons la libération de Cesare Battisti**

Comité de soutien à Cesare BATTISTI BP 1157 31036 Toulouse Cedex 1

Durant les années 70 et 80, l'Italie connaît un affrontement politique sans précédent lorsque des groupes d'extrême gauche décrètent la lutte armée. Après ces années de plomb, certains de ces militants s'exilent en France. En 1985, le président de la République François Mitterrand accorde l'hospitalité à ceux qui ont rompu « avec la machine infernale du terrorisme ».

Accusé de braquages et de meurtres qu'il a toujours niés, Cesare Battisti arrive en France en 1990 pour être incarcéré à la prison de Fresnes. Il y passe cinq mois pendant lesquels son dossier est examiné par la cour d'appel de Paris qui décide de ne pas l'extrader

Ce respect de la parole donnée vient d'être bafoué par la décision du gouvernement Raffarin d'incarcérer Battisti à la prison de la Santé depuis le 10 février dans l'attente de son extradition en Italie. Condamné en 1987, à la prison à vie par un tribunal militaire sur la foi de témoignages de militants « repentis », Battisti ne peut pas, selon une loi italienne héritée de Mussolini, être rejugé et s'il est extradé, au mépris des lois françaises et de l'engagement du président de la république, Battisti finira sa vie dans un cachot. Nous devons mettre en échec cette infamie et condamner ce parjure.

## **Ensemble exigeons la libération de Cesare Battisti**

Comité de soutien à Cesare BATTISTI BP 1157 31036 Toulouse Cedex 1

# **Ensemble exigeons la libération de Cesare Battisti !**

## **MANIFESTATION**

**Lundi 1<sup>er</sup> MARS 2004**

**18H00**

**Place Esquirol**

**<http://cesarebattisti.free.fr>**

IPNS. Ne pas jeter sur la voie publique

# **Ensemble exigeons la libération de Cesare Battisti !**

## **MANIFESTATION**

**Lundi 1<sup>er</sup> MARS 2004**

**18H00**

**Place Esquirol**

**<http://cesarebattisti.free.fr>**

IPNS. Ne pas jeter sur la voie publique

